

ÉPISODE NEIGEUX

Définition

C'est le risque d'épisodes de grand froid et de fortes chutes de neige. Ces phénomènes ne sont pas toujours faciles à prévoir. Ils provoquent des perturbations importantes car les structures ne sont pas nécessairement adaptées et les populations habituées.

Sur notre commune, l'épisode neigeux apparaît entre décembre et janvier sur une période de 15 jours. En effet, il se traduit par 3 à 4 jours de chutes de neige importantes, conservées par 2 semaines de grand froid.

Les axes principaux sont rapidement dégagés par les Services Techniques mais certaines voies communales restent souvent bloquées.

Mesures

L'enneigement exceptionnel est annoncé par radio et fait l'objet de bulletins d'alerte Météo. Dès leurs diffusions, le service interministériel de défense et de protection civile informe la Préfète qui fait transmettre l'alerte aux maires. Les services publics EDF, GDF et France TELECOM prennent alors les mesures nécessaires pour assurer la protection de la population et des biens.

Prévention et Protection

En cas d'alerte **orange** météo :

- limiter tous déplacements à pied ou en véhicule, privilégier les transports en commun,
- faciliter le passage des engins de déneigements,
- se protéger et protéger les autres des chutes en dégageant et en salant les trottoirs devant son domicile,
- ne pas toucher les câbles tombés au sol,
- écouter les stations locales, les bulletins d'alerte météo.

En cas d'alerte **rouge** météo :

- rester chez soi,
- écouter les stations locales, les bulletins d'alerte météo,
- n'entreprendre aucun déplacement à pied ou en véhicule sinon prévenir ses proches de sa destination.